CULTURE

Appel a candidature : expositions du fonds départemental d'art contemporain dans les communes ou communautés de communes de Dordogne

Depuis 2002, le Conseil départemental de la Dordogne a constitué un Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC) par l'achat d'œuvres auprès d'artistes demeurant en Dordogne. Cette action s'inscrit dans une politique de soutien aux arts plastiques et complète l'ensemble des opérations menées dans ce domaine au sein du Département.

Publié le 19 octobre 2023

Les œuvres acquises servent de support à des actions de sensibilisation par des expositions sous forme de présentation des collections par année d'acquisition ou par thématiques.

Elles peuvent être gracieusement prêtées à des écoles, collèges, établissements d'enseignement spécialisé, EHPAD, hôpitaux, en milieu carcéral ou à des associations œuvrant dans le domaine des arts plastiques.

Date limite de dépôt : 20 novembre 2023, sous forme numérique exclusivement via **la plateforme des démarches en ligne (https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgaces/archeologie-patrimoine/patrimoine/recevoir-exposition-art-contemporain-cle-en-main/)**